



COMMUNE DE BEAUVECHAIN

PLAINES COMMUNALES DE VACANCES REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR 2020

1. ORGANISATEUR

Commune de Beauvechain, Service Accueil Temps Libre : Place communale, 3 à 1320, Beauvechain.

Contact : Madame Annabelle Dumont, Coordinatrice ATL : 010/ 86 83 17 ou extrascolaire@beauvechain.be

Le projet pédagogique 2020-2022 des plaines communales est disponible sur le site de la commune : www.beauvechain.eu

2. PERIODES PROPOSEES ET LIEU D'ACCUEIL

Plaines communales de vacances du 27 juillet au 14 août 2020 inclus.

Adresse : Ecole fondamentale communale mixte de Beauvechain (La Bruyère)
Rue de l'Ecole 1 à 1320 Beauvechain.

3. ENFANTS ACCUEILLIS

Chaque semaine, les plaines communales de Beauvechain accueillent 75 enfants de 2,5 à 12 ans (fin de 6^{ème} primaire). L'accueil des enfants à besoins spécifiques est envisageable. Veuillez prendre contact avec la coordinatrice Accueil Temps Libre.

4. MODALITES FINANCIERES ET D'INSCRIPTION

Toute demande d'inscription d'un participant émane des parents ou de la personne légalement responsable.

L'inscription se fait à la semaine.

Le projet pédagogique, le formulaire d'inscription et la fiche santé sont téléchargeables sur le site communal www.beauvechain.eu ou disponibles à l'administration communale.

Les documents à compléter doivent être renvoyés signés ou déposés à l'administration communale, place communale, n°3 à 1320 Beauvechain.

L'inscription se fait pour le 1^{er} juin 2020 au plus tard. Dans les 10 jours ouvrables suivant l'inscription, les parents reçoivent par mail une confirmation d'inscription leur indiquant le

montant à payer. Le paiement doit être effectué dans les 7 jours suivant la confirmation d'inscription. A défaut, la place est libérée pour un autre enfant.

Le nombre de participants est limité en fonction des normes de l'ONE afin de préserver la sécurité des enfants et la qualité des activités. Il est donc conseillé de **s'inscrire rapidement**.

Si pour une raison quelconque votre enfant ne peut pas participer aux plaines, merci de contacter le service Accueil Temps Libre pour libérer la place (certaines semaines des enfants sont sur liste d'attente).

Remboursement **uniquement** sur présentation d'un certificat médical, au prorata des jours d'absence de l'enfant.

Les plaines communales sont destinées uniquement aux enfants répondant au moins à l'une des conditions suivantes :

- au moins un des parents, un membre de la famille ou le tuteur légal est domicilié sur le territoire de la commune de Beauvechain.
- l'enfant est scolarisé dans une des écoles de l'entité de Beauvechain.
- au moins un des deux parents est membre du personnel communal.

Tarif : Forfait de 32 euros la semaine, garderies comprises, pour les résidents de la commune.

Forfait de 40 euros la semaine, garderies comprises, pour les non-résidents de la commune.

Tarif dégressif : Forfait de 25 euros la semaine, garderies comprises, à partir du 2^{ème} enfant, pour les résidents de la commune.

Forfait de 35 euros la semaine, garderies comprises, à partir du 2^{ème} enfant pour les non-résidents de la commune.

Ces prix comprennent les activités, les déplacements éventuels, une collation saine en fin de journée ainsi que de l'eau à volonté. Chaque enfant est tenu de se munir d'une gourde, d'une collation saine pour 10 h et de son pique-nique inséré dans une boîte à tartines.

Nous souhaitons que la participation de tous les enfants soit possible. Pour toute difficulté d'ordre financier, les parents sont invités à prendre contact avec le CPAS de Beauvechain (010/ 86 83 40 ou cpas@beauvechain.be.)

5. EQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe d'animation est composée comme suit :

- Un coordinateur breveté engagé par la commune de Beauvechain (temps de préparation et temps des plaines communales) assure la gestion de l'organisation quotidienne des plaines communales. Il est joignable durant les plaines au 010/ 86 07 41 ou au (*numéro de gsm à préciser en fonction de la désignation du coordinateur*).
- Deux accueillantes extrascolaires chargées de l'organisation et de l'encadrement des enfants durant les périodes de garderie.
- 11 animateurs étudiants sont engagés à temps plein chaque semaine.

Selon les normes de l'ONE :

1 animateur par groupe de 8 enfants de moins de 6 ans,

1 animateur par groupe de 12 enfants de plus de 6 ans,

1 animateur sur 3 est breveté.

6. ORGANISATION DES GROUPES ET ANIMATIONS

Les enfants sont répartis en trois à cinq groupes selon leur âge et encadrés par 2 ou 3 animateurs. Cette répartition peut fluctuer en fonction du nombre d'inscriptions.

Afin de préserver la qualité des activités et la sécurité des enfants, le nombre de participants est strictement limité.

De nombreuses collaborations seront mises en œuvre avec les associations de la commune de Beauvechain. Les ressources locales seront exploitées, les enfants y seront sensibilisés.

7. ORGANISATION QUOTIDIENNE

Les activités se déroulent de 9h00 à 16H00. Les enfants peuvent être accueillis de 7H30 à 18H00. Les arrivées tardives sont tolérées, les enfants sont alors intégrés dans leur groupe à leur arrivée ou dans un autre groupe si celui-ci est de sortie.

Afin d'assurer une continuité dans l'accueil offert aux enfants, la garderie (de 7h30 à 9h00, et de 16h00 à 18h00) est assurée par une accueillante extrascolaire et par des animateurs. Les animateurs assurent la garderie à tour de rôle selon un horaire préétabli par le coordinateur.

Les parents venant déposer l'enfant en début de journée signent le registre de présence et indiquent l'heure d'arrivée de l'enfant. En fin de journée, ils indiquent l'heure de départ et signent également le registre de présence. Ils déchargent ainsi les organisateurs de la responsabilité de l'enfant.

Il est impératif de communiquer par écrit le nom de l'adulte qui reprend l'enfant si ce n'est pas un des parents.

Collations : Une collation saine est offerte aux enfants quotidiennement. Nous excluons les biscuits industriels au profit de biscuits faits maison, des fruits et légumes de saison, et des produits laitiers et céréaliers. Si certains enfants ont un régime alimentaire particulier (quelle qu'en soit la raison), celui-ci sera respecté. Nous disposons toujours de collations sans gluten, lactose, etc.

Organisation d'une journée-type :

7h30 : Début de la garderie sous la responsabilité d'une accueillante extrascolaire

8h00 : Arrivée d'un animateur et du coordinateur

8h30 : Arrivée d'un deuxième animateur

8h45 : Arrivée de tous les autres animateurs : accueil des parents et des enfants

9h00 : Rassemblement des enfants et répartition dans les groupes

9h15 : 1^{er} atelier pour les enfants, par groupe

10h15 : Collation suivie d'un temps libre surveillé par des animateurs

10h30 : Départ de l'accueillante du matin
10h45 : 2^{ème} atelier pour les enfants, par groupe
Entre 11h30 et 13h15 : Organisation des repas et temps libre (voir ci-dessous)
13h15 : 3^{ème} atelier pour les enfants, par groupe
14h00 : Arrivée de l'accueillante extrascolaire de l'après-midi
14h45 : Collation saine, suivie d'un temps libre surveillé par des animateurs
15h15 : Temps « famille »
15h45 : Rassemblement
16h00 : Accueil des parents
16h15 : Départ des 9 animateurs qui n'animent pas la garderie
17h00 : Départ du 10^{ème} animateur
17h30 : Départ de 11^{ème} animateur
18h00 : Fin de la journée, départ de l'accueillante extrascolaire

Organisation des repas et Temps Libres :

⇒ **Pour les enfants de 2.5 à 4 ans :**

11h30 : Repas dans leur local

12h30 : Soit sieste, soit temps libre en fonction des besoins et souhaits des enfants.

Au plus tard à 13h00 : repos pour tous les enfants dont les parents en ont fait la demande sur le formulaire d'inscription. Au fur et à mesure de leur réveil, les enfants sont dirigés dans le groupe des petits qui ne font pas la sieste, et sont invités à prendre part à l'activité en cours.

Au plus tard à 15h00 : réveil des derniers dormeurs.

⇒ **Pour les enfants de 5 à 7 ans :**

11h45 : Repas de préférence dehors (ou dans leur local selon la météo)

12h30 : Temps libre encadré par les animateurs

13h15 : Reprise des ateliers

⇒ **Pour les enfants de 8 à 12 ans :**

Vers midi : Repas de préférence dehors (ou dans leur local selon la météo)

12h30 : Temps libre encadré par les animateurs

13h15 : Reprise des ateliers

8. SANTE

En inscrivant un enfant à la plaine de Beauvechain, son responsable légal complétera la fiche santé annexée. Aucun enfant ne sera accepté à la plaine si cette fiche n'est pas dûment complétée avant le début de la plaine.

Aucun enfant malade ou blessé ne sera accepté à la plaine sauf si un certificat médical l'y autorise. Aucun traitement médical ne sera administré sans prescription.

Si l'enfant tombe malade ou se blesse en cours de journée, le coordinateur prendra contact avec la personne responsable de l'enfant désignée sur le formulaire d'inscription. C'est lui (ou

l'accueillante extrascolaire en son éventuelle absence) qui s'occupera en priorité des soins à apporter aux enfants.

Le cas échéant, les mesures d'urgence nécessaires seront prises. Les frais engendrés par ces mesures seront à charge des parents.

Un carnet de soins est tenu par l'équipe d'encadrement. Il est complété à chaque fois qu'un soin est prodigué à un enfant afin de pouvoir communiquer avec le parent à propos de l'état de santé de l'enfant et/ ou à propos d'un éventuel accident.

9. DROIT A L'IMAGE

Au nom du respect de la vie privée, les parents ou le tuteur légal de l'enfant disposent de son droit à l'image. Aucun enfant ne sera photographié durant les plaines communales sans le consentement de ceux-ci.

10. DETAILS PRATIQUES

Les enfants seront équipés adéquatement selon les conditions météo : casquette, crème solaire, k-way, etc. Tous les vêtements seront marqués au nom de l'enfant.

Les enfants de moins de 5 ans apporteront une boîte à chaussures étiquetée à leur nom, contenant un change, un paquet de lingettes et un sac en plastique.

Chaque enfant accueilli à la plaine apporte son **pique-nique** inséré dans une boîte à tartines, et accompagné d'eau contenue dans une **gourde**. Tous les autres contenants (papier aluminium, film plastique, canettes, bouteilles plastiques, berlingots, etc) seront évités.

Les enfants jusque 4 ans ainsi que ceux qui en éprouvent le besoin auront la possibilité de faire une sieste ou de profiter d'un moment de repos après le repas de midi. Les enfants qui en ont besoin sont invités à apporter leur tétine et/ou leur doudou.

11. SECURITE ET CADRE DISCIPLINAIRE

Les rapports entre animateurs, enfants et parents doivent être caractérisés par la courtoisie et le respect mutuel.

L'enfant participant est soumis à l'autorité du coordinateur de la plaine et des animateurs durant toutes les activités organisées sur le site d'accueil et à l'extérieur de celui-ci. Il respectera les consignes données par les responsables, il écoutera attentivement leurs conseils.

Pour des raisons de sécurité et de surveillance, aucun enfant ne peut rester seul, même malade.

L'enfant aura une tenue, une attitude et un langage corrects. Il respectera le matériel, les locaux et les abords des lieux d'accueil.

Il utilisera les poubelles prévues, rangera le matériel après l'avoir utilisé, les sacs dans les bacs prévus à cet effet et les vêtements aux portemanteaux. Il demandera la permission pour utiliser le matériel rangé, acceptera de partager certaines tâches lors des activités et des repas.

Il s'abstiendra de crier, de jouer au ballon à l'intérieur, de pratiquer tout jeu jugé dangereux par les responsables.

Tout manquement au règlement pourra amener une sanction qui, d'après la gravité du comportement, pourrait aller jusqu'à l'exclusion du groupe ou de l'activité.

12. DETERIORATION, PERTE OU VOL D'OBJETS OU DE MATERIEL

Les enfants peuvent être tenus responsables des dégâts occasionnés par eux aux bâtiments et au mobilier.

Les parents ou la personne responsable du dommage subi pourront être tenus de procéder à la réparation du dommage subi ou à défaut, de prendre en charge le coût financier de la remise en état des biens et des installations.

Les objets de la maison restent à la maison. La responsabilité de l'organisateur ne couvre pas la perte, le vol ou les dommages causés aux objets personnels.

13. ASSURANCE

L'organisateur a contracté une assurance en responsabilité civile, protection juridique et accidents corporels auprès de la compagnie Ethias.

Le Projet Pédagogique des plaines est disponible sur le Site Internet de la Commune : www.beauvechain.eu

Nous invitons vivement les responsables des enfants à en prendre connaissance.